

CORRESPONDANCE RELATIVE AU FORT N° 1
DE LAUZON

Demande n° 211—M. Caouette:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance échangée entre la Cité de Lauzon, la Commission scolaire ou tout autre organisme, ou M^o Raynard Guay, député de Lévis, avec tous les ministères intéressés concernant le Fort n° 1 de Lauzon.

(La motion est adoptée.)

LE LAC DUCK (C.-B.)—REFUGE POUR LES
OISEAUX AQUATIQUES

[Traduction]

Demande n° 213—M. Herridge:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de la Récréation et de la Conservation de la Colombie-Britannique ou l'un des fonctionnaires supérieurs de son Ministère au sujet de l'utilisation du lac Duck comme refuge pour les oiseaux aquatiques?

(La motion est adoptée.)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-
PROVINCIALESLA CONSTITUTION D'UN MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES AU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre sait-il qu'on a présenté à l'Assemblée législative du Québec un bill visant à constituer légalement ce qu'on pourrait appeler un ministère des Affaires extérieures, ayant le pouvoir d'établir des contacts avec l'étranger? Y a-t-il eu des consultations à ce sujet et le gouvernement a-t-il conservé le point de vue qu'il avait exprimé il y a environ deux ans, quand le gouvernement Lesage a conclu des traités? Quelles sont là-dessus l'attitude et les intentions du gouvernement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu d'exemplaire du bill en question, mais dès que je l'obtiendrai, je vais m'empresse de l'étudier. Je ne crois pas qu'un seul membre du gouvernement ait reçu un exemplaire du projet de loi.

On ne nous a pas consultés pour savoir dans quelle mesure un projet de loi semblable est censé établir les rouages administratifs jugés nécessaires par le gouvernement du Québec pour l'accomplissement des fonctions

[M. Bécharé.]

relevant de sa compétence. Je me permets de parler ainsi à cause des nouvelles vraies ou fausses parues dans les journaux et s'inspirant des dispositions du bill. Comme c'est au gouvernement du Québec de trancher la question, je n'ai rien à dire là-dessus.

Comme le nouveau ministère est censé se voir confier des responsabilités dans le domaine extérieur, telles que les relations entre le Québec et les pays étrangers et la négociation d'accords avec ces gouvernements, je puis dire ceci. Nos vues sur la situation constitutionnelle du Canada quant à la responsabilité exclusive du gouvernement fédéral pour la conduite des affaires extérieures du pays ont été clairement consignées au compte rendu par mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans son exposé du 23 avril 1965, et ont été réaffirmées à la Chambre en d'autres occasions par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même. Il ne devrait subsister aucun doute quant à notre attitude sur ce point.

Le très hon. M. Diefenbaker: N'est-il pas exact que le gouvernement du Québec a conclu des arrangements quant aux traités? Le gouvernement du Canada n'a-t-il pas exprimé l'avis, par la bouche même du premier ministre, si je ne m'abuse, que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne prévoit aucune exclusivité touchant les affaires extérieures, parce qu'au moment où cette mesure est devenue la loi du Royaume-Uni et la Constitution du Canada, c'était le Royaume-Uni qui s'occupait de nos affaires étrangères?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant n'a pas exposé la situation exactement quant aux initiatives du précédent gouvernement du Québec. Toute entente que ce gouvernement a conclue avec d'autres pays sur le plan culturel et éducatif s'autorisait d'un accord cadre intervenu entre le gouvernement du Canada et les pays en question.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à poser. La situation qu'on évoque n'indique-t-elle pas, encore une fois, qu'il serait opportun d'entreprendre au plus tôt une étude parlementaire de notre Constitution?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur. Elle indique qu'il convient de respecter la Constitution existante.

[Français]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre. Peut-il dire à la Chambre s'il n'est pas exact que, depuis le Statut de Westminster, l'article 132 de la Constitution canadienne, au sujet de la signature des traités avec les pays étrangers, est devenu caduc, et qu'en vertu de cette caducité, les provinces aussi ont compétence internationale.

M. l'Orateur: L'honorable député de Sherbrooke reconnaîtra, j'en suis certain, que sa question est de la nature d'un argument.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, étant donné que le très honorable premier ministre vient de mentionner qu'il fallait observer la constitution actuelle, peut-il nous dire si cela s'applique aussi au gouvernement fédéral?

(Traduction)

L'INDUSTRIE

DISCOURS DU MINISTRE SUR LA PARITÉ DES SALAIRES AVEC LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquillam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Lui a-t-on signalé le discours prononcé le lundi 27 février au Club de Réforme de Montréal et au cours duquel le ministre de l'Industrie a déclaré que la parité des traitements avec les États-Unis n'était pas réaliste pour le moment? Cela représente-t-il la politique réfléchie du gouvernement et, si oui, cette politique s'appliquera-t-elle aux industries où la productivité par heure-homme se compare avec celle des États-Unis?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la première partie de cette question très technique et très importante, le gouvernement estime qu'il serait inopportun de vouloir porter l'ensemble de nos salaires au niveau de ceux des États-Unis en ce moment. Quant à la seconde partie, j'aimerais la prendre en considération.

M. Douglas: Question supplémentaire. Le premier ministre approuve-t-il les conséquences de la déclaration du ministre de l'Industrie selon lesquelles, en réclamant la parité des salaires là où la parité de la productivité est évidente, on donne suite au désir qu'ont les syndicats internationaux de rendre la production canadienne non concurrentielle envers les États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, le député sollicite une opinion, ce qui rend sa question irrecevable.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne demandais pas au premier ministre d'exprimer son opinion. Je lui demandais si la déclaration du ministre de l'Industrie traduisait la politique du gouvernement.

M. l'Orateur: C'est différent, mais j'ai du mal à concilier l'explication du député avec sa question.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que je suis très intéressé d'apprendre que le député admet le principe selon lequel les salaires doivent être liés au rendement.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, j'aimerais...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député d'Ontario.

M. Douglas: Puis-je présenter ma question complémentaire autrement?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a accordé la parole à l'honorable député d'Ontario.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre a énoncé, il y a un instant, le principe de la parité des salaires dans l'industrie de l'automobile, pourrait-il maintenant nous dire si c'est la politique du gouvernement de ne pas établir la parité des prix des automobiles fabriquées par les travailleurs?

Le très hon. M. Pearson: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Starr: Le premier ministre nous dira-t-il si, oui ou non, c'est la politique du gouvernement de ne pas avoir la parité des prix quant aux automobiles fabriquées par ces travailleurs.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, par suite de l'activité du gouvernement, l'industrie est engagée dans cette voie.

LES AFFAIRES INDIENNES

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSERVE DE CAUGHNAWAGA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les professeurs Hawthorne et Tremblay ont-ils fait rapport au gouvernement recom-